

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIMOUSKI**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024, monsieur le conseiller Philippe Cousineau Morin a donné un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure du conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement 713-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rimouski. Lors de cette séance, le conseiller a également présenté le projet du règlement.
2. L'objet de ce règlement vise à modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rimouski, afin d'interdire aux titulaires de certains postes municipaux d'occuper, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur emploi, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte qu'eux-mêmes ou toute autre personne ne tirent un avantage indu de leurs fonctions antérieures à titre de titulaires d'un desdits postes.

Ces postes sont les suivants :

- 1° le directeur général et son adjoint;
 - 2° le trésorier et son adjoint;
 - 3° le greffier et son adjoint;
 - 4° les directeurs des services;
 - 5° les avocats aux affaires juridiques et le chef de division – Affaires juridiques.
3. Une consultation des employés de la Ville se tiendra du 11 au 19 juin 2024.
 4. L'adoption du règlement aura lieu lors de la séance ordinaire du 25 juin 2024, débutant à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.
 5. Le projet de règlement peut être consulté de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - b) par courriel, en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

FAIT À RIMOUSKI, LE 12 JUIN 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier